Image not found or type unknown

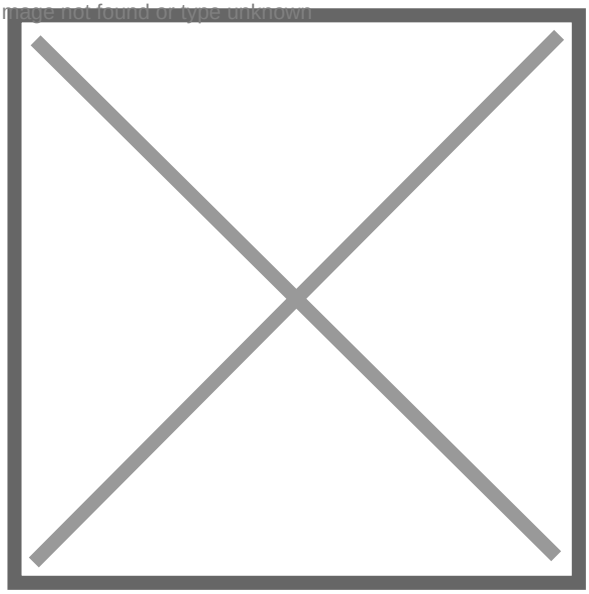

Consolidation AT pourtant toujours mal et d'autre examens

Par **Tite-Miss**, le **23/12/2014** à **16:11**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai besoin de vos conseils,

J'ai 24 ans et je suis aide soignante dans une maison de retraite depuis plusieurs année et le 28/12/2014 j'ai subis un accident de travail en voulant retenir une résidente qui allée chuter (ma collègue était nouvelle et a lâcher la personne) J'ai des douleurs localisée au niveau du bas du dos et des fesses allant par moment dans la jambes, et depuis un mois dans les pieds et sous les talons. A ce jour j'ai passée des tonnes d'examens (2 IRM, 2 Radiographie), eu différents traitement dont 3 infiltrations et le port d'un lombostat et le 17 septembre dernier j'ai eu un rendez vous chez un médecin expert qui le 23 octobre a rendu son verdict en disant que c'était consolider alors que je présentai toujours des douleurs invalidante et que j'allais débuter un traitement de lombostat. J'ai alors contestée la décision de consolidation auprès de la commission de réforme puisque je continuai mes examens. Celle ci a était acceptée dans l'attente de nouveau éléments. J'ai passée un nouvel IRM le 23 novembre dernier et celui ci a révélé une sacro iliite (inflammation des nerfs sacro iliaque appelée spondylarthrite) mais la rhumatologue qui me suivait m'a dis qu'elle ne le voyait pas et donc ne confirmer pas le diagnostique de l'IRM. Le 17 décembre je suis repassée en commission de réforme et ce jour j'ai reçu la réponse comme quoi il s’arrête a la décision du médecin expert qui avait statué en septembre(soit disant ils disent que mon problème n'est pas liée a mon accident de travail...) sachant que la semaine dernière je suis allée voir une nouvelle rhumatologue qui elle confirmerai la thèse de la spondylarthrite dû a cause de mon accident de travail (je n'ai pas le gène HLAB27 et eu aucun problème avant mon accident de travail) et m'a prescrit un nouvelle IRM et des analyses de sang pour confirmer cette maladie. Est ce que je suis en droit de contester la réponse de la commission de réforme en disant que je suis toujours en

cours d'examens ? et dois je demander une nouvelle visite chez un médecin expert ou est ce a eux de me le proposer ? et avez vous déjà eu ce genre de problème d'accident de travail ?

Merci pour votre grande aide.

Par **moisse**, le **24/12/2014** à **09:18**

Bonjour,
Je ne connais aucun intervenant régulier très qualifié sur l'inaptitude dans la fonction publique hospitalière.
Le principe tout de même est que s'agissant d'une notification, elle doit porter les conditions de recours en terme de procédure et de délais.
Vous n'aurez d'autre conseil que de consulter un syndicat de la fonction publique hospitalière et/ou de rechercher des sites d'information comme celui-ci:
http://www.souffrance-et-travail.com/guides-pratiques/guide-de-la-fonction-publique/

Par **Tite-Miss**, le **26/12/2014** à **20:09**

merci pour votre réponse je vais regarder ça

amicalement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés